



Procès-verbal

Assemblée Générale

Date 18 décembre 2014

Auteur Jean-Pierre HUGUES

Référence LFP.PV.AG.2014.12.18

Réunion du 18 décembre 2014

Président Frédéric THIRIEZ

Présents **Membres et clubs représentés après vérification des pouvoirs**

Clubs professionnels de Ligue 1

SC BASTIA (Joseph FRANCESCHINI, mandat), BORDEAUX (Alain DEVESELEER, mandat), CAEN (Xavier GRAVELAINE, mandat), EVIAN (Jean-Pierre CAILLOT, mandat), GUINGAMP (Bertrand DESPLAT), LILLE (Michel SEYDOUX), LORIENT (Cédric DUFOIX, mandat), LYON (Vincent PONSOT, mandat), MARSEILLE (Cédric DUFOIX, mandat), METZ (Jean-Luc MULLER, mandat, mandat), MONACO (Olivier SADRAN, mandat), NANTES (Vincent PONSOT, mandat), PARIS (Jean-Claude BLANC, mandat), REIMS (Jean-Pierre CAILLOT), TOULOUSE (Olivier SADRAN).

Clubs professionnels de Ligue 2

AJACCIO (Jean LUCIANI, mandat), ANGERS (Jean-Pierre LOUVEL, mandat), ARLES AVIGNON (Francis COLLADO, mandat), AUXERRE (Guy COTRET), BREST (Yvon KERMAREC), CHATEAUBOUX (Jacques ROUSSELOT, mandat), CLERMONT (Claude MICHY), DIJON (Olivier DELCOURT, mandat), LAVAL (Christian DURAINCIE, mandat), LE HAVRE (Jean-Pierre LOUVEL), NANCY (Jacques ROUSSELOT), NIMES (Christian PERDRIER), NIORT (Karim FRADIN, mandat), ORLEANS (Yvon KERMAREC, mandat), TOURS (Jean-Marc ETTORI), TROYES (Christian DURAINCIE, mandat).

Excusés LENS, MONTPELLIER, NICE, RENNES, CRETEIL, GAZELEC AJACCIO, SOCHAUX, VALENCIENNES.

Assistent MM. Philippe DIALLO, Jean-Pierre HUGUES, Sylvain KASTENDEUCH, Damien LEDENTU, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND.

MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Mathieu FICOT, Frédéric JAILLANT, Adrien MAUREL, Arnaud ROUGER.

Mmes Anne BONDU, Stéphanie BOURDAIS, Julie HEBERT, Sarah PALLUEL.

A l'ouverture de l'Assemblée Générale, les 30 clubs, présents ou représentés, permettent d'atteindre 74 voix, soit le quorum prévu à l'article 14 des statuts.

La séance est ouverte à 16 h 30.



Procès-verbal

Assemblée Générale

1. Adoption du précédent procès-verbal

L'Assemblée générale,

adopte le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2014.

2. Approbation des comptes de la LFP pour la saison 2013-2014 et affectation du résultat

M. Jean-Pierre DENIS, Trésorier Général, présente les comptes de la LFP pour la saison 2013-2014.

Les comptes au 30 juin de la saison dernière ont été arrêtés après un examen préalable par la Commission des finances.

Le total des produits ressort à 716,3 M€ soit supérieurs de 7 M€ au budget. Les produits distribués aux clubs s'élèvent à 616 M€, contre un budget initial un peu supérieur à 608 M€.

La saison dernière, le contexte avait été marqué par un certain nombre d'événements qui seront importants pour la suite, notamment :

- L'application des contrats audiovisuels qui couvrent la période 2012-2016, donc la deuxième année d'application des nouvelles grilles de droits,
- Le franchissement du seuil du 1 500 000 abonnés à la chaîne beIn Sport, avec le déclenchement de la rémunération de la part variable qui est prévue dans ce contrat,
- La commercialisation des droits audiovisuels domestiques de la Ligue 1 et de la Ligue 2 pour la période 2016-2020, pour un peu plus de 748 M€,
- L'attribution des droits audiovisuels de la L1 et l'international à beIn Sport pour 2018-2024, pour un montant total attendu de 480 M€ sur la période, version minimale,
- La signature de l'accord transactionnel avec l'AS Monaco à hauteur de 50 M€ répartis en deux tranches. Toutefois, cet accord fait l'objet d'un recours en annulation qui a été engagé par 7 clubs devant le Conseil d'État.

Concernant le compte de résultat de la dernière saison, le total des produits d'exploitation est de 716 M€, en augmentation d'un peu plus de 4 % par rapport à la saison précédente. Les droits audiovisuels commercialisés à l'étranger enregistrent une augmentation contractuelle de 31 M€ contre 30,2 M€ la saison précédente et 23 M€ sur la saison 2011-2012. La progression est donc assez sensible.



Procès-verbal

Assemblée Générale

Les droits attachés aux paris sportifs se sont élevés à 4,9 M€ soit 1% des mises. C'est une augmentation de 1,5 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Concernant les charges d'exploitation, la répartition en direction des clubs s'est élevée à 612 M€, auxquels il convient d'ajouter 4,1 M€ de répartition complémentaire de fin de saison -non récurrente- soit un total de 616 M€ contre un peu moins de 609 M€ la saison dernière précédente.

Les charges obligatoires, donc la taxe Buffet, s'élèvent à 34,3 M€ et les charges conventionnelles - notamment les versements en direction du football amateur et des familles à 9,9 M€. Elles sont en légère baisse, mais ce sont des charges mécaniques qui résultent de l'application des engagements pris par la Ligue.

Les frais d'organisation sportive des championnats de L1 et L2 restent parfaitement stables, à 12,2 M€, en application du protocole d'accord sur l'arbitrage et notamment des dispositions des engagements pris au titre du pécule de fin de carrière.

Les frais de fonctionnement administratifs de la Ligue sont bien contenus, à 15 M€. La baisse est de 300 000 € par rapport à l'exercice précédent et c'est un chiffre en dessous de ce qui avait été budgété. Ces 15 M€ s'entendent hors dépenses liées à la gestion des appels d'offres.

Le résultat exceptionnel de la Ligue enregistre un certain nombre de provisions sur les contentieux auxquels nous sommes exposés sous le contrôle de notre Commissaire aux comptes.

Le résultat courant, financier et exceptionnel pris en compte, l'exercice 2013-2014 se solde par un résultat positif après impôts sur les sociétés de 1 M€. Comme c'est l'usage, ce résultat représente une partie insignifiante des produits du football professionnel.

Pour terminer, quelques mots sur le bilan, qui appelle peu d'observations.

Concernant les dotations aux provisions, un certain nombre d'ajustements ont été réalisés dans un souci de prudence. Par ailleurs, il n'y a pas lieu de sur-interpréter le montant des créances figurant au 30 juin; tout ceci est lié à un calendrier de facturations et d'ailleurs, la contrepartie de ces créances à l'actif se trouve en produits constatés d'avance au passif.

Le point le plus important, mais qui n'est pas nouveau, est le niveau de nos fonds propres. Ils sont en lente amélioration, mais restent en valeur absolue à un niveau relativement modeste, de 18,6 M€, notamment par rapport aux risques que porte la Ligue qui fait l'objet d'un certain nombre de contentieux. Si j'exclus le contentieux de l'AS Monaco, on parle quand même d'un ensemble de demandes à l'égard de la Ligue approchant les 120 M€. Le parallèle entre le niveau de nos fonds propres et le montant de ces risques potentiels mérite, je crois, une petite réflexion.

S'agissant de la saison en cours qui est déjà bien engagée, elle sera marquée par une légère baisse des produits et charges certaines de la Ligue, notamment en application



Procès-verbal

Assemblée Générale

des contrats audiovisuels. Les frais de fonctionnement de la Ligue resteront stables, sous réserve de ce que pourrait être l'évolution des contentieux en cours.

Sur les derniers exercices, et c'est un point important pour les clubs, la Ligue a parfaitement maîtrisé ses dépenses de fonctionnement ainsi que ses effectifs, tout en les rajeunissant et en faisant monter leur niveau de qualification.

Jacques LEVI (Commissaires aux comptes) intervient à son tour :

Mesdames et Messieurs, plutôt que vous rendre compte de manière détaillée de l'accomplissement de notre mission, je dirai simplement que nous avons fait porter une attention particulière sur la traduction comptable des risques auxquels la Ligue est aujourd'hui confrontée et sur l'information donnée de ces risques dans l'annexe aux comptes.

Nous avons considéré que ces risques avaient été appréhendés avec raison, rigueur et documentation. Nous avons marqué notre accord sur la traduction comptable et sur l'information qui en est donnée, en certifiant les comptes qui viennent de vous être présentés sans réserve ni observation.

☞ L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de la LFP pour la saison 2013-2014.

3. Allocutions

Frédéric THIRIEZ –

Pour clore cette journée de réunion, un message sur ce que j'appellerai l'État de l'union.

Mes chers collègues, dans la vie, il n'y a malheureusement pas de miracle. Les résultats financiers de nos clubs pour la saison 2013-2014 ne sont pas bons. La DNCG les confirmera en début d'année en publiant les comptes de l'ensemble des clubs, mais d'ores et déjà, le solde négatif de nos 40 clubs est de - 93 M€, contre -39 M€ la saison précédente.

L'UCPF a donc bien eu raison de tirer la sonnette d'alarme il y a à peu près un mois, en publiant son livre blanc sur la compétitivité du football français et les handicaps qui sont les nôtres par rapport à nos concurrents en Europe.



Procès-verbal

Assemblée Générale

Ce constat objectif et lucide fait par l'UCPF montre ce qui nous handicape, notamment le poids anormal des charges sociales et patronales et de la fiscalité en France par rapport à nos voisins immédiats, en particulier ce pays que l'on cite toujours en exemple : l'Allemagne. Si les clubs français avaient les mêmes charges patronales que les clubs allemands - je ne parle même pas de l'Espagne ou de l'Italie, mais de l'Allemagne - l'Olympique Lyonnais et l'Olympique de Marseille économiseraient chacun plus de 20 M€ par saison, le Losc 15 M€, Saint-Etienne 10 M€ et le Paris Saint-Germain, 50 M€.

Dans le même temps, la suppression du droit à l'image nous coûte 50 M€ par an et, cette année, l'impact de la taxation à 75 % a été de 44 M€, soit un total de 94 M€. Sans cela, en 2013-2014, nos clubs seraient à l'équilibre !

Un autre handicap est la loi Evin, avec l'interdiction de la publicité sur l'alcool, ce qui n'est pas le cas en Allemagne. Or, la publicité sur la bière rapporte à nos collègues allemands et concurrents 40 M€ par an aux clubs de la Bundesliga.

Tous ces freins au développement et à la compétitivité du football français nous obligent à envisager des réformes internes et externes, que nous avons engagées. Des réformes internes d'abord, auxquelles une bonne partie de la journée a été consacrée. Nous ne pouvons pas perpétuellement tout attendre des pouvoirs publics. Nous devons d'abord compter sur nous-mêmes. J'y reviendrai à propos du travail réalisé par Frédéric de SAINT-SERNIN et Pierre DREOSSI.

Des réformes externes ensuite, en direction des pouvoirs publics. Nous devons continuer à nous battre pour l'amélioration de la législation française. Ce n'est pas impossible. La preuve, il y a une heure trente, nous avons enfin obtenu le vote définitif par l'Assemblée Nationale de la suppression de la taxe sur les spectacles et son remplacement par la TVA au taux minimum de 5,5 %. Nous, le football, réclamons cette réforme depuis au moins quinze ans. Sur ce dossier, La ligue, la Fédération et l'UCPF ont été unies et efficaces. La preuve, c'est fait.

Indépendamment de cette amélioration sensible, nous devons continuer à nous battre - gentiment - pour obtenir le numéro d'affiliation comme société sportive, et un assouplissement de la loi Evin, en tout cas s'agissant de la publicité sur la bière dans les stades. Nous devons également travailler - et avons commencé à le faire avec la Fédération - sur le dossier éminemment délicat des agents sportifs, pour arriver à un meilleur contrôle de l'activité de ces derniers, dans l'intérêt même des clubs.

Concernant les réformes internes, je sais que c'est un sujet sensible. Ici, nous savons tous qu'en France, dès que l'on prononce le mot réforme, tout le monde se crispe. Tout au moins nous, les Français, sommes pour les réformes, mais à condition qu'elles s'appliquent aux autres et pas à soi-même.

Je veux rassurer ceux qui peuvent se crispier. De toute façon, rien ne sera imposé, surtout pas par moi qui n'en ai pas le pouvoir. De toute façon c'est vous, les clubs, qui déciderez, et de manière démocratique. C'est en vertu de ce principe de démocratie que, Jean-Pierre LOUVEL et moi avons demandé à Frédéric de SAINT-SERNIN et à Pierre DREOSSI de mener une large concertation auprès de l'ensemble des



Procès-verbal

Assemblée Générale

Présidents de clubs, mais aussi auprès des acteurs. Ils nous ont rendu compte de leurs travaux aujourd'hui. C'est le point d'étape que nous avons eu en Assemblée Générale de l'UCPF ce matin. Je n'y reviens pas.

Leur travail a permis d'identifier des points de consensus et des points qui restent à discuter, et qui sont nombreux. Ce matin, puis en Conseil d'Administration, nous sommes convenus que les travaux continueraient au sein d'une groupe de travail d'une quinzaine de membres comprenant, bien sûr des Présidents de clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 représentatifs des différentes sensibilités qui nous traversent, mais aussi des représentants de la Fédération et des acteurs. L'objectif est de prendre des décisions avant la fin de la saison, en tout cas avant les Assemblées Générales de l'UCPF, de la Ligue et de la Fédération.

Nous ne pouvons pas hésiter à nous remettre en cause. Nous ne pouvons pas toujours tout attendre des droits TV, des pouvoirs publics, etc. Nous devons aussi savoir réfléchir sur nous-mêmes et sur notre avenir. Nous l'avons fait également pour le chantier des stades. C'est un des éléments dont le Président de la Fédération a rappelé l'importance, l'Euro 2016 c'est pour nous ! On ne construit pas 10 stades neufs pour trois semaines de compétition. On en construit pour vingt-cinq, trente, quarante ans. Et l'on peut en attendre beaucoup.

Ce qui a été possible pour le chantier des stades doit aussi l'être pour la gouvernance de la Ligue. La Ligue aussi se remet en cause. Dans ma lettre de candidature, il y a peu de temps, je m'étais engagé à mettre ce chantier en route. J'avais proposé qu'un juriste indépendant vous consulte et remette un rapport. Hugues Moutouh remettra son rapport sur ce point fin janvier. Vous l'aurez immédiatement et, sur la base de ce rapport, je vous ferai des propositions pour une gouvernance modernisée de la Ligue dans deux directions : efficacité, démocratie.

Efficacité, parce que l'on ne peut pas sérieusement administrer une maison comme la Ligue avec un Conseil d'Administration de 25 membres. Cela n'existe pas.
Démocratie, parce qu'on le veuille ou non, notre système s'apparente beaucoup plus à un système de cooptation qu'à un système d'élection. Il faut un peu plus de démocratie.

Après tout, la Fédération a su faire cette réforme, qui apparemment donne satisfaction. La Ligue doit aussi se remettre en cause elle-même. J'espère que nous arriverons à des propositions pour une nouvelle gouvernance plus efficace et plus démocratique. Tel est le message que je voulais vous délivrer avant cette fin d'année, en vous remerciant encore de votre présence. Je sais que cela a été compliqué pour vous, notamment pour ceux qui jouaient hier ou avant-hier. Je vous souhaite de très belles fêtes de Noël, de belles fêtes de fin d'année et de bons matches pour le week-end prochain.

Je passe la parole au Président Le Graët.

Noël LE GRAËT.- Merci. Vous avez tous passé une journée de travail relativement importante en abordant tous les sujets. Il y a eu l'Assemblée Générale de l'UCPF, le



Procès-verbal

Assemblée Générale

séminaire, le Conseil d'Administration et l'Assemblée de la Ligue. Vous n'avez écarté aucun sujet. Bien évidemment il y a quelques divergences, mais avec des grands, des moyens et des petits clubs, c'est extrêmement difficile de trouver quelque chose de solide. Malgré tout, on peut ressentir une volonté commune d'améliorer les choses.

Améliorer, cela veut dire mieux jouer et que nos clubs soient plus performants. Vous l'avez souligné - et je suis content - les grandes villes vont avoir des stades qui n'ont pas été faits pour l'Euro. Je lis trop souvent que la France a fait des stades pour l'Euro. Franchement, quel gouvernement ou collectivité locale serait assez stupide pour bâtir des stades de 60 000, 50 000, 35 000 places pour 3 matches ?! Cela n'a pas de sens ! Ce sont les clubs qui, demain, devront trouver une nouvelle richesse à travers l'économie locale -à laquelle je crois beaucoup- et leurs sponsors. Cela ne veut pas dire que l'on va gagner des matches, mais entre les stades qui existaient il y a deux ans et ceux qui seront en place demain, franchement, la France du football vient d'évoluer de façon remarquable.

Et puis, les villes qui organisent l'Euro ne sont pas les seuls à avoir des stades exemplaires. Jean-Pierre, au Havre, en est un exemple extraordinaire, avec un stade beau et fonctionnel. Il y en a d'autres, dans toutes nos villes. Je crois à ces transformations.

Vous avez raison, je n'attends pas forcément de l'extérieur des remèdes extraordinaires. Comme tout le monde, je vous jure que j'aimerais baisser les impôts, les taxes, mais je ne suis pas certain que ce soit un sujet porteur pour les deux années qui viennent; peut-être plus tard.

Malgré tout, je sens, je pense que l'amélioration économique vient. On est peut-être parti un peu trop loin dans la gestion de nos clubs; il faut faire avec l'argent que l'on a. A un moment, on était un peu bloqué sur certaines recettes, mais nos clubs ne sont pas en difficulté aussi forte que l'on peut l'imaginer; peut-être deux ou trois d'entre eux connaissent de grosses difficultés.

Depuis ce matin, j'assiste à des réunions exemplaires. Lorsque vous parlez de réformes, je me dis que la Ligue et l'UCPF devraient peut-être se rapprocher davantage, peut-être aussi la Fédération; nous avons peut-être quelques services communs à marier. Je ne suis pas persuadé que ce qui s'est dit ce matin soit très différent de ce qui s'est dit cet après-midi. Il est difficile de mobiliser les gens sur le même sujet en ayant un discours le matin et un discours l'après-midi. Je pense que notre football est compliqué. Il y a la Fédération. Il y a la LFA : pas facile ! Il y a la LFP : normal, il y a un statut, une loi, un texte. A l'UCPF vous êtes très costauds, vous travaillez très bien.

Donc un petit conseil : essayez de vous rassembler, car souvent il faut parler d'une seule voix. L'UCPF a pris un poids que bien évidemment je ne conteste pas - ce n'est pas du tout un regret - mais je pense que, dans les réformes que vous voulez mettre en place, la Ligue et l'UCPF devront sûrement se rassembler et que la voix, c'est celle de la Ligue interne. C'est la Ligue qui doit donner la voix du football professionnel en travaillant sérieusement avec l'UCPF.



Procès-verbal

Assemblée Générale

Ne développons pas tous des services identiques : l'informatique, la comptabilité, la communication. Quand l'un développe un truc, l'autre ne veut pas le faire. Franchement, on est dans un métier extrêmement compliqué Monsieur Hugues, et je le dis à mes services. Lorsque l'on voit comment vous, la Ligue, êtes organisés !

Souvent, lorsque l'on présente un projet, la réponse est : « Non, on ne va pas faire comme eux. »

Je crois que c'est dans les deux sens. Il n'y a pas de brevet de bon élève à donner à l'un ou à l'autre. Je pense que l'on devrait avoir des objectifs communs pour « grappiller » quelques sous et, surtout, avoir une ligne de conduite, non pas exemplaire, mais une voix qui compte. Or, dans le paysage français, c'est bien évidemment le football professionnel qui compte le plus.

Vous vous en doutez bien, ce que je dis n'est pas du tout contre l'UCPF - au contraire - que j'ai toujours soutenu, mais lorsque je vois l'Assemblée de ce matin, tout le monde est là, sauf que les dates ne sont peut-être pas les bonnes, il ne faut pas faire les choses en même temps. Cela me paraîtrait assez logique qu'à un moment, dans la réforme dont Frédéric parlait, il y ait un consensus entre vous tous. Ce consensus existe humainement, je ne vois pas de divergence entre ce qui a été dit ce matin et ce qui a été dit cet après-midi, mais on doublonne un peu entre les discours de 10 heures et ceux de 17 heures. J'espère que ces discours sont les mêmes.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Travaillez bien. Le football professionnel est tellement fantastique que la Fédération ne peut qu'être admirative par rapport à tout ce que vous faites les uns et les autres. Merci vivement.

(Applaudissements)

Le Président,
Frédéric THIRIEZ

La séance est levée à 17 heures

Le Directeur Général,
Jean-Pierre HUGUES